

5.5 ANIMATEURS SPORTIFS BÉNÉVOLES DE CLUB : FONCTIONS - COMPÉTENCES - FORMATION

1) Fonctions

L'Animateur Sportif Bénévole de Club (ASBC) exerce ses missions dans le cadre de l'École de Golf sous la responsabilité juridique du Président du club et sous l'autorité pédagogique de l'éducateur sportif professionnel. Il est licencié.

L'Animateur Sportif Bénévole de Club :

- Participe à la mise en œuvre de la pratique des jeunes en sécurité physique et morale ;
- Anime les situations de jeu, les ateliers d'entraînement et d'évaluation aux tests fédéraux utilisés dans Le club (Drapeaux, Opens, animations sportives) ;
- Accompagne les jeunes en déplacement ;
- Organise et encadre des épreuves pour jeunes au sein du club (1,2,3 POUSETS, parcours DRAPEAUX... championnat départemental U12).
- Participe au fonctionnement des groupes École de Golf (planning annuel, horaires), compositions, licences, certificats médicaux, engagements dans les épreuves officielles, suivi des inscriptions et présences dans les regroupements et animations de Comité Départemental, de Ligue.

En fonction de l'organisation de la structure dans laquelle il est bénévole, l'ASBC peut être amené à exercer des missions exclusivement dédiées à l'administration sportive de l'EDG, ne participer qu'à l'animation de la pratique sur le terrain ou bien se voir confier des tâches dans les deux domaines.

N.B. : Dans le cadre d'une exploitation commerciale de l'EDG, sans intervention de l'AS, par un golf, une chaîne ou un pro libéral, le rôle d'encadrement de l'ASBC doit être réduit au rôle d'accompagnateur.

2) Connaissances et compétences requises

En fonction des missions qui lui sont confiées, le bénévole de Club doit être capable de :

- Identifier et prévenir les facteurs de risque liés à la pratique dans l'environnement golfique (balles, matériels, parcours, tenues, conditions météo, vie collective, espaces communs...) ;
- Organiser l'école de golf et ses animations (plannings, chartes, règlement intérieur, affichage) ;
- Aménager les parcours pour les adapter aux différents niveaux de jeu ;
- Utiliser les différents outils fédéraux d'évaluation (opens, drapeaux) ;
- Animer des situations de jeu, d'entraînement ; sur ateliers, sur parcours ;
- Assurer la logistique d'un déplacement dans le respect des règles de sécurité et de la législation en vigueur en matière de responsabilité.

3) Formation

La formation des animateurs bénévoles de Club est placée sous la responsabilité des Ligues et son pilotage est assuré par les conseillers techniques régionaux.

Elle comprend 5 modules pouvant se décliner en plusieurs parcours de formation en fonction du profil et des missions confiées à l'ASBC (gestion administrative et/ou animation terrain).

Un parcours spécifique est mis en œuvre à destination des jeunes issus des EDG afin de développer l'implication des bénévoles juniors au sein des clubs.

N.B. : Sans être obligatoire, une formation au PSC 1 est fortement recommandée à tous les bénévoles et peut être ajoutée à la formation ASBC.

Objectifs de la Formation

Objectifs généraux :

La formation ASBC a pour but de faciliter la gestion administrative, logistique et l'animation de l'École de Golf par l'implication de bénévoles dans l'animation et la vie sportive de l'EDG du club et la promotion du bénévolat auprès des jeunes des EDG à travers un parcours de formation spécifique.

Objectifs pédagogiques :

À l'issue de la formation, le bénévole doit être capable de :

- Organiser la pratique des jeunes de l'EDG en tenant compte de l'environnement sportif (Module 1),
- Participer à l'organisation et à l'animation des drapeaux et des opens (module M2)
- Veiller au respect des règles de sécurité et de la législation en vigueur en matière de responsabilité dans l'organisation de la pratique sportive des jeunes et la logistique de leurs déplacements (module M3),
- Mettre en œuvre une séquence d'animation par le jeu en toute sécurité (module M4),
- Participer aux différentes tâches administratives liées à la gestion sportive de l'EDG (module 5)

Contenus de formation

Module 1 : l'organisation de la pratique du golf pour les jeunes

- Organisation de la filière du golf pour les jeunes
- Les différents acteurs et leur rôle (du club au haut niveau)
- Le projet sportif du club
- Organisation de l'EDG
- Les missions des ASBC, les enjeux pour les clubs et la filière
- Présentation des drapeaux et Open.

Module 2 : Outils d'évaluation : drapeaux et OPEN

- Enjeux par rapport à la labellisation des EDG
- Règles et procédures des tests, organisation, construction des parcours sur le terrain
- Enregistrement des résultats, suivi et contrôle des performances, Extranet Club
- Rappel des règles de sécurité
- Mise en situation pratique sur le terrain.

Module 3 : Responsabilité – sécurité – assurances

Les règles à respecter dans l'organisation et l'encadrement de la pratique du golf avec un jeune public (encadrement des séances, transport, hébergement) :

- La responsabilité civile en matière sportive
- Responsabilité civile : les solutions en matière d'assurance
- Que faire en cas d'accident ?
- La responsabilité pénale
- Organisation des déplacements avec des mineurs : recommandations générales et cas des séjours spécifiques
- Transports de mineurs
- Réglementation relative à la lutte contre le dopage
- Le certificat médical
- Droit à l'image
- Quiz de connaissances et cas pratique.

Module 4 : L'animation par le jeu

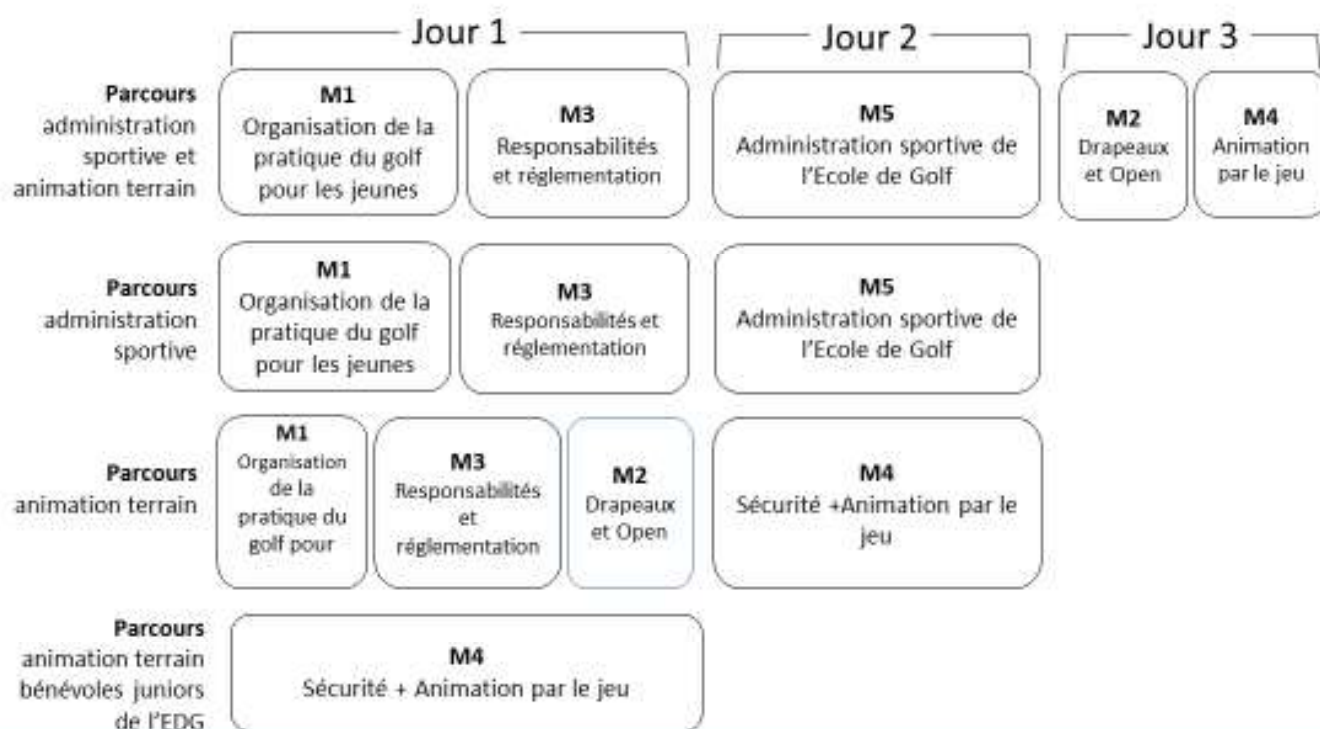
- Pédagogie de l'enfant
- Communication de l'enfant
- Sécurité sur le terrain
- Principes d'animation
- Présentation d'ateliers de jeux par lieu / situation (parcours, practice, échauffement ...) avec objectif attendu par rapport au jeu de golf et capacité à développer.
- Le sac EDG
- Séances pratiques sur le terrain.

Module 5 : L'administration sportive de l'école de golf

Présentation de l'organisation de l'EDG à partir du guide fédéral de l'EDG

- Enjeux par rapport à la labellisation des EDG
- Enregistrement et suivi des résultats à travers les outils informatiques de gestion sportive fédéraux (RMS, extranet)
- Organisation du tableau d'affichage
- Planification et organisation des réunions de parents
- Gestion des calendriers et des intervenants
- Suivi administratif des drapeaux.

Les différents parcours de formation de bénévoles d'école de golf



ffgolf®

La formation des bénévoles juniors des EDG

Afin de promouvoir l'implication de bénévoles juniors au sein des EDG, les jeunes bénévoles issus des écoles de golf bénéficient d'un parcours de formation spécifique d'une journée axé sur l'animation des situations de jeux.

En fonction des lieux et des ressources disponibles dans les Ligues, des sessions dédiées aux bénévoles juniors seront créées ou ils seront intégrés aux sessions existantes pour la partie animation des situations de jeux.

Inscription à la formation

Pour entrer en formation, le candidat devra disposer d'un document* du président de club (CD ...) et de l'enseignant en charge de l'école de golf décrivant les missions dont le bénévole sera ou est en charge dans la structure. Ces tâches seront définies avec le CTR.

Une participation financière de 50 à 100 € sera demandée par la Ligue et pourra être acquittée soit par le candidat soit par la structure dans laquelle il est bénévole.

**Un bulletin d'inscription type est prévu à cet effet*

Validation de la Formation

Après une mise en situation pratique dans Le club, la formation sera validée par :

- une attestation du président de club déclarant que la personne a bien effectué une ou plusieurs tâches parmi les missions envisagées et à quelles dates,
- une grille d'évaluation des compétences à faire respecter les consignes de sécurité des pratiquants et des tiers dans le cadre d'une animation si le bénévole a suivi le module ad hoc.

5 ENCADREMENT SPORTIF

La formation est sanctionnée par une attestation formation de la ffgolf mentionnant le contenu de la formation suivie et les dates. Cette attestation n'est pas un diplôme.

La Ligue transmet au service formation de la ffgolf la liste des bénévoles formés en indiquant leur numéro de licence et les dates et lieux où se sont déroulés les modules de formation.

Formation des formateurs d'ASBC

La ffgolf a organisé en janvier 2018 une journée d'informations pour les conseillers techniques régionaux en charge de la formation d'Animateurs Sportifs Bénévoles de Club dans leur Ligue.

La constitution d'une équipe de formateurs et leur formation est assurée par leurs soins.

Pour participer à la formation, les futurs formateurs doivent être désignés par le Président de Ligue. Selon les cas, il peut désigner un entraîneur, un enseignant, un responsable jeunes d'un Comité départemental ou de Club.

La participation d'un enseignant à la formation des ASBC pour le module animation par le jeu est particulièrement recommandée.

4) Protocole d'accord ffgolf / PGA France

Les missions et la formation des animateurs sportifs bénévoles de Club ont fait l'objet d'un protocole d'accord signé le 14 mai 2008 entre la ffgolf et la PGA France. Il est décliné dans les Ligues sous la forme d'une convention de partenariat pour la mise en œuvre d'une formation conduite en collaboration avec un enseignant de la Ligue PGA de la région concernée.